

95

WOW!

a very slender slice of the real hid me.



Semences Paysannes

Jardins de résistance

UK £1.50 Republic of Ireland IR€1.75 Malta M€1.25

**ETUDES ET REALISATIONS
2011**

WOW!

A very slender slice of the real hid me.

Contents

Volume 7 Part 95

CRIME CASE STUDY

Semences Paysannes
Jardins de résistance

2011

COMING IN PART 96



Edité par:
Etudes et réalisations
633 chemin de Donicarde
83500
La seyne sur mer

ian.simms@wanadoo.fr

Pour commander les numéros manquants:

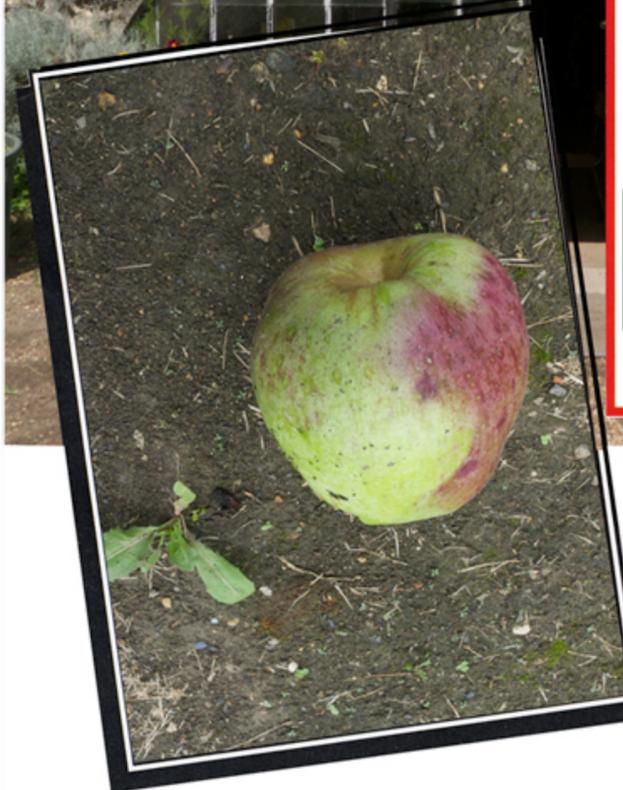
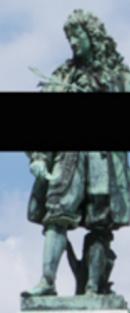
ian.simms@wanadoo.fr

Remerciements:

Les extraits de textes sont de Réseau Semences Paysannes.
Les légendes des photos de Gilles Clément.
Kokopelli

Confiscation

compte-rendu



SEMENCES PAYSANNES

A travers les jardins de résistance se définit un art de vivre qui ne concerne pas seulement la question du jardin mais, d'une façon globale, le rapport de l'homme à son environnement social et biologique

«Pour que ces semences paysannes puissent exister durablement, il faut leur reconnaître la possibilité de circuler, d'être vendues et échangées.» Réseau Semences Paysannes

En France, comme c'est le cas dans de nombreux pays européens, le monde agricole est divisé en deux groupes bien distincts : d'un côté il y a ceux qui créent, produisent, multiplient et distribuent les semences et de l'autre, ceux qui les utilisent.

C'est le Groupement National Interprofessionnel des Semences et Plantes (le GNIS) qui représente au niveau national les

catalogue officiel

intérêts du premier groupe. Le GNIS fait valoir sa compétence pour assurer la qualité des semences et l'approvisionnement du marché. En effet, pour pouvoir commercialiser une variété de plante nouvellement créée il faut que les variétés soient inscrites au catalogue officiel des espèces et variétés. Pour se faire, la variété subit des

Open Letter To

No patents on plants and animals!

Dear Sir or Madam
We are writing to you to alert you to problems caused by European Patent law. We are especially concerned about patents on plants and animals, genetic material and processes for breeding of plants and animals and food derived therefrom and their impact on farmers, breeders and consumers, innovation and biodiversity. The European Parliament Directive on biotechnology (Dir. 98/44 EC "Legal aspects of biotechnological



Les jardins de résistance développent des techniques précautionneuses de l'environnement

finement adaptées aux conditions pédoclimatiques que les variétés anciennes et qui sont, en conséquence gourmandes en soins – c'est à dire, engrais et pesticides. De plus, les modes de cultures qui sont liés à ces variétés paysannes sont facteurs de préservation des ressources naturelles au sens large, car les plantes tendent vers une utilisation optimale des possibilités du milieu environnant, avec un impact positif sur plusieurs composantes de l'environnement, par exemple en

propriété intellectuelle

matière de stabilisation des sols ou de biodiversité sauvage ou cultivée.

Le Réseau Semences Paysannes tire l'attention sur la question des droits de propriété intellectuelle qui ont un impact très important sur le monde paysan. Effectivement, une variété protégée ne peut pas être librement cultivée puisque la reproduction à la ferme des semences d'une année



Le Jardin planétaire argumente sur la notion de diversité,

sur l'autre est considérée comme étant une contrefaçon. Les critères étant les mêmes pour l'inscription au catalogue et pour le dépôt d'un droit de

propriété intellectuelle, les variétés paysannes ne pourront que rarement être protégées par un certificat d'obtention végétale (COV). Par ailleurs, le coût à investir pour l'obtention et le maintien d'un COV représente un investissement non négligeable, qui risque en plus de ne pas être rentable si la variété est peu utilisée. D'autant que la protection est limitée aux pays (ou Communauté de pays) où elle a été

point de vu philosophique

été demandée et que chaque nouveau pays nécessite une nouvelle protection, donc un coût supplémentaire. Il faut aussi savoir que si l'obtenteur désire faire valoir ses droits, c'est à lui d'engager les poursuites judiciaires nécessaires, les États ne

♦ tests de "DHS" pour déterminer si la semence proposée présente des améliorations par rapport à l'existant et si elle est homogène

coût de l'inscription

et stable dans le temps. Pour les grandes cultures, il existe aussi des tests de "VAT" (pour Valeur Agronomique et Technologique). Si ces tests sont réussis les semences peuvent être inscrites au catalogue officiel. Selon le Réseau Semences Paysannes le coût de l'inscription pour une variété de céréales est de l'ordre

de 6000€ auxquels il faut ajouter le maintien au catalogue qui s'élève à plus de 2000€ pour les dix premières années.

Il semble évident qu'une variété bien adaptée à son terroir, cultivée dans les règles de l'art n'a pas autant besoin d'engrais et de pesticides qu'une variété mal adaptée. Notre système d'agriculture industriel impose un nombre relativement restreint de variétés qui ne sont pas aussi

L'atomisation du système joue en faveur de la résistance car, ainsi, il se rend difficilement saisissable.



Texte du Jugement du Tribunal d'Alès

- Article 2-1-1° du décret n° 81-605 du 18 mai 1981 pris pour l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes en ce qui concerne le commerce des semences et plants (article L.214-1 du code de la consommation) dispose

Kokopelli

TEXTE DU JUGEMENT LORS DU PROCÈS INTENTÉ PAR LE GNIS ET LA FNPSF CONTRE L'ASSOCIATION KOKOPELLI

- Ne peuvent être mis sur le marché en France sous les termes - « semences de plants qualifiés »



«Le brassage planétaire multiplie les rencontres et les échanges entre les êtres et les systèmes culturels historiquement isolés les uns des autres.»

«sont pas à ce jour contraints d'aider les détenteurs de droit de propriété intellectuelle à obtenir leur dû. Enfin, il n'est pas sûr que les paysans et les chercheurs, dans le cadre d'un programme de sélection

conservation de la biodiversité

participative paysanne, veulent déposer un COV sur la variété sélectionnée, d'un point de vue philosophique.

«En France, celui qui conserve des ressources phylogénétiques n'a pas le droit de les multiplier et d'en commercialiser la semence en vue d'une utilisation pour l'agriculture et l'alimentation. Ou bien on conserve, ou bien on produit ; la loi

«D'ores et déjà les jardins de résistance existent sur la planète sous forme atomisée.»

semencière interdit de faire les deux à la fois. Résultat : plus personne ne s'intéresse à une activité qui coûte et ne rapporte rien. Or les paysans ne peuvent produire que s'ils vendent leur récolte. Quant aux

semenciers, ils préfèrent déléguer la conservation de la biodiversité à l'Etat qui l'enferme dans des frigos ou des banques de gènes où elle dégénère par manque de crédits. Seuls quelques paysans et



associations d'amateurs s'épuisent à sauvegarder les variétés anciennes malgré les contraintes réglementaires inadaptées aux

catalogues adaptés

réalités du vivant. Le travail d'« amélioration » des plantes ou de conservation de variétés anciennes ou locales réalisé par les semenciers professionnels et les associations amateurs, permet et justifie une identification claire des semences et plants qu'ils mettent sur le marché et donc l'existence de catalogues qui

«Par un glissement irrépressible (...) de la privatisation du bien commun vers la libération de celui-ci.»



leurs sont adaptés. L'actuel catalogue commun est fait pour les variétés industrielles. Le travail de sélection réalisé chaque année dans leurs champs par des paysans qui continuent à créer leurs propres variétés, nécessite des échanges réguliers et très diversifiés de quantités modestes de graines ou de plants qui vont réveiller et élargir leur potentiel génétique en passant d'un champ à un autre. Les scientifiques ont donné un nom à cela : la co-évolution. A chaque

usine à gaz

échange, les lots de semences sont différents : ils ne peuvent être tous décrits et enregistrés dans un catalogue qui deviendrait une usine à gaz paralysante»!

réseau semences paysannes

PROCHAIN NUMERO:

REAL LIFE CRIMES AND HOW THEY WERE SOLVED: Making art!